



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'500'000.- pour la mise en œuvre de la 2e étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (y compris le parking souterrain)

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 8 septembre 2021,

arrête :

Article premier : Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 1'500'000.-** est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre de la 2e étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (y compris le parking souterrain).

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre 2170 bâtiments scolaires et amortie conformément à la loi au taux de 3^{1/3}%.

La charge annuelle d'amortissement sera en partie compensée par un prélèvement à la réserve de préfinancement.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La vice-présidente,
Aïcha Hesser-Wyser

La secrétaire,
Donatella Vantaggio

A. Hesser-Wyser

Donatella Vantaggio